

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1487-98, 27 novembre 1998

CONCERNANT la délégation du Québec à la Conférence ministérielle de la Francophonie qui doit se réunir à Bucarest (Roumanie), les 4 et 5 décembre 1998

ATTENDU QU'une réunion de la Conférence ministérielle de la Francophonie doit se tenir les 4 et 5 décembre 1998 à Bucarest (Roumanie);

ATTENDU QUE la Conférence ministérielle siègera comme Conférence générale de l'Agence de la Francophonie et comme organe de suivi du Sommet;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec, membre des Sommets de la Francophonie et de l'Agence à titre de «gouvernement participant»;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie:

QUE le ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie dirige la délégation du Québec à la Conférence ministérielle de la Francophonie, les 4 et 5 décembre 1998;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, de:

Monsieur Michel Lucier, délégué général du Québec à Paris et représentant personnel du premier ministre auprès du Conseil permanent de la Francophonie;

Monsieur Daniel Amar, directeur adjoint du cabinet du ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie;

Madame Raymonde Saint-Germain, sous-ministre adjointe aux Politiques, aux Affaires multilatérales et aux Affaires publiques au ministère des Relations internationales et représentante du gouvernement du Québec au Comité d'organisation du Sommet de Moncton;

Monsieur Gaston Harvey, premier conseiller, Affaires francophones et multilatérales, Délégation générale du Québec à Paris;

Madame Michelle Rivard, conseillère à la Direction générale de la francophonie au ministère des Relations internationales;

QUE la délégation québécoise à la Conférence ministérielle de la Francophonie ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

31290